# Présentation de Thomas Baumgartner

Un podcast de RetroNews, le site de presse de la Bibliothèque nationale de France.

Bonjour et bienvenue dans *Séries noires à la Une*. Dixième numéro du podcast « Presse et faits divers ». Croiser l'histoire des journaux et celle du crime, voilà ce que l'on fait une fois par mois pour un podcast disponible sur toutes les plateformes : grands procès, grands mouvements, mythes et réalités du fait divers, traduction dans les articles de l'époque, ce que l'on en dit, ce que l'on en écrit, comment on l'écrit, comment on enjolive aussi parfois, comment on participe à fabriquer une mémoire de la société pour elle-même, voilà ce que l'on trouve dans *Séries noires à la Une* depuis bientôt un an. On a parlé de la Terreur, de la Commune, de Landru, de Germaine Berton, de la bête du Gévaudan, des bandes d'Apaches dans le Paris de 1900, entre autres. N'hésitez pas à rattraper l'écoute d'ailleurs, tout est toujours disponible sur RetroNews.fr.

Par exemple aujourd'hui nous parlons bagne, éloignement, enfermement, nous parlons des transportés de 1848.

# Extrait 1

« Les nouvelles qui nous arrivent de la casbah de Bône sont désolantes. L'impassibilité avec laquelle le gouvernement reçoit toutes ces nouvelles est inouïe.

L'inertie des représentants de la démocratie à l'endroit de la déportation est monstrueuse. Nous constatons les faits, nous réclamons, nous protestons. Que pouvons-nous faire davantage ? Sur ceux qui peuvent et ne veulent pas, que la responsabilité retombe tout entière.

Voici les derniers faits : Léon Chautard, Tassilier, Picheloup jetés dans des cellules ténébreuses, encore pour deux mois, coupables d'avoir demandé des journaux.

Madame Picheloup éloignée.

Langlet (Isidore), Lemasson, Biwors, Barthélemy, Raymond, Maillard, pour deux mois aux cellules ténébreuses. Leur crime est d'avoir parlé aux soldats.

Faivre, Landeux, Saint-Denis, Dubos, Charlier, Touzot, Paon, Jacquinet passent au conseil de guerre, à la suite d'une lettre provoquée Dieu sait comment, Dieu sait par qui.

Un transporté a été frappé par un de ses gardiens pour avoir osé l'appeler citoyen.

Des calomnies infamantes ont été répandues sur le compte des transportés Millers, Chardon, Blois et Groisbois, actuellement détenus à la prison civile d'Alger. On a cherché à dénaturer les faits pour lesquels ils ont été condamnés à la réclusion par le conseil de guerre de Bône.

Voici à ce sujet le certificat qui leur a été délivré par leurs camarades, et que l'on nous prie de publier : “Les soussignés, transportés de juin 1848, détenus actuellement à la casbah de Bône, déclarent sur l'honneur que les faits pour lesquels les citoyens Millers, Chardon, Blois et Grosbois, leurs codétenus, ont été condamnés à la réclusion par le deuxième conseil de guerre séant à Bône, se réduisent à la rupture d'une jambe, faite involontairement, sans préméditation ni guet-apens, et qu'aucun acte d'improbité n'a été commis par les condamnés pendant toute la durée de leur détention comme transportés. En foi de quoi ils ont signé la présente déclaration”. »

# Commentaire de l’extrait 1

## Intervention de Thomas Baumgartner

– C'est un extrait de *L'Atlas*, journal démocratique de l'Algérie, du 18 avril 1851.

Nos deux invités pour évoquer les transportés de 1848 sont Véronique Fau-Vincenti et Michaël Roy. Bonjour à tous les deux.

Merci d'être avec nous. Véronique Fau-Vincenti vous êtes historienne, chercheuse associée aux CESDIP, le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, vous êtes spécialiste des pratiques d'internement et autrice notamment *Des barricades à l'Île du Diable, journal de Jean-Baptiste Dunaud, révolutionnaire de 1848*, paru en 2019 aux éditions de l'Atelier. C'est le journal d'un transporté, on va revenir sur ce terme. Vous avez écrit aussi *Le Bagne des fous, le premier service de sûreté psychiatrique, 1910-1960* aux éditions La Manufacture de livres, en 2018.

Michaël Roy, vous êtes maître de conférences en études nord-américaines à l'Université Paris Nanterre et membre junior de l'Institut universitaire de France. Vous avez écrit notamment *Léon Chautard, un socialiste en Amérique, 1812-1890*, en 2021, aux éditions Anamosa. Un récit de transporté aussi : Léon Chautard qui a été arrêté dans la foulée des journées de juin 1848 et transporté, lui, en Algérie puis à Cayenne.

Alors peut-être pour le décor, pour le contexte, il faut expliquer comment cela commence à l'issue de la révolution de février 1848, la Deuxième République est établie, elle est portée par le mécontentement des classes populaires. Le 25 février, le droit au travail est proclamé. Les 26 et 27, le ministre des Travaux publics ouvre les ateliers nationaux, qui sont destinés à employer les ouvriers et artisans des grandes villes au chômage forcé. L'État va donc fournir le travail et payer les ouvriers. En avril 1848, il y a plus de cent milles inscrits aux ateliers nationaux, puis c'est la victoire des républicains conservateurs ou modérés aux élections de l'assemblée constituante du 23 avril 1848 qui entraîne la dissolution des ateliers nationaux, prononcée le 21 juin 1848, ce qui provoque des révoltes ouvrières à Paris du 23 au 26 juin. Des barricades sont dressées à l'est parisien, autant sur la rive gauche que sur la rive droite et la répression de ces révoltes se fait dans le sang, on parle de quatre mille morts et de quatre mille prisonniers, on reviendra peut-être sur ces chiffres ; cette répression violente était menée par le nouveau ministre de la Guerre, le général Cavaignac. Une grande partie de ces insurgés sont menacés d'être transportés et plusieurs centaines d'entre eux sont effectivement transportées dans les colonies.

Avant même de parler des termes, on peut parler d'une contre-révolution à la base de cette histoire des transportés, Véronique Fau-Vincenti ?

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– En ce qui concerne les insurgés de juin, qui pour la plupart ont participé également à la révolution de Février, il s'agissait pour le plus gros d'ouvriers parisiens mais aussi parfois de journalistes, et qui tous en fait se sont battus et ont espéré dès février 1848 que la république à venir puisse être, ce que l'on disait alors, une république universelle, démocratique et sociale, liée en particulier ou en tout cas qui puisse s'appuyer sur le droit au travail ; donc de fait, la fermeture des ateliers nationaux, où d'ailleurs les ouvriers et les ouvrières, puisqu'il y a également des femmes dans les ateliers nationaux, sont très peu payés, donc quand il est question de fermer les ateliers, on leur propose de s'engager dans l'armée par exemple, d'où ces journées insurrectionnelles de juin, pour conserver leur droit au travail, mais tout cela aussi en friction avec les républicains élus qui sont effectivement dans leur grande majorité des républicains conservateurs qui défendent une république qui n'est pas démocratique et sociale.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Donc pour commencer la conversation, il y a une première question qui peut se poser justement concernant ce terme de « transportés » que l'on trouve dans la presse même de l'époque, dans les articles qui relatent cette mise en exil. « Transportation », « déportation », Véronique Fau-Vincenti, y a-t-il une nuance ?

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Il y a une nuance qui est ténue à l'époque, à savoir que, en l'occurrence, les déportés de 1848 n'ont pas eu de procès. Ils ont été « condamnés » entre guillemets, c'est une condamnation car il n'y a pas de procès, mais ils ont été par mesure administrative, transportés hors du territoire hexagonal.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Justement pour donner une idée de l’endroit où sont déportés, transportés ces gens qui sont des ouvriers, parfois des journalistes, qui ont pris part à ces journées de juin 1848, Michaël Roy vous avez travaillé sur le cas d'un homme qui s'appelle Léon Chautard. Quel a été son parcours ?

## Intervention de Michaël Roy

– Chautard a donc été arrêté dans la foulée des journées de juin 1848, il est arrêté le 11 juillet. Il fait d'abord une espèce de tour de France des bagnes, des prisons. Il est d'abord emmené au Havre puis à Brest. Il est enfermé pendant un an à Belle-Île-en-Mer, où on a établi une prison qui devient un haut lieu de l'enfermement républicain et socialiste. À l'issue d'un procès pour rébellion qui a lieu à Vannes, il est finalement envoyé en Algérie, qui est la première destination pour les transportés politiques, où il passe deux ans. Il est ensuite envoyé à partir de 1852 en Guyane où l'on décide d'envoyer un certain nombre de prisonniers de droit commun et de prisonniers politiques. Chautard est en fait le premier insurgé de juin 1848 à être envoyé en Guyane sur un bateau qui s'appelle *La Fortune*. Il note l'ironie de ce nom dans l'un de ses témoignages. Il arrive à Cayenne, à la fin de l'année 1852. Il va passer un certain temps à Cayenne mais aussi, c'est en général ce que l'on connaît sur ce que l'on appelle les Îles du Salut, notamment l'Île du Diable, puisque c'est là où Dreyfus a passé du temps à la fin du siècle. Il va passer un certain temps donc soit sur ces îles, soit à Cayenne même. Il y restera plusieurs années, jusqu'au moment où il arrivera à s'évader. Pour Chautard, c'est le 14 juillet 1857, date symbolique. Il parvient à embarquer sur un navire anglais qui l'emmène aux États-Unis, et c'est aux États-Unis qu'il va passer les quinze années suivantes de sa vie, avant de rentrer en France. Seulement une fois, et on peut y lire peut-être un message politique, un choix politique en tout cas, seulement une fois que le Second Empire sera tombé, que la Troisième République aura été établie.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– À propos des conditions des transports, de la déportation de ces prisonniers sans jugement, un extrait de *La Gazette de France* du 21 août 1848 qui a retrouvé dans un autre journal une lettre qui raconte comment le voyage se fait.

# Extrait 2

« Quant à la manière dont les transportés sont traités à Brest, voici ce que nous trouvons dans une lettre écrite du bord de la frégate *La Guerrière*. Cette lettre est publiée ce matin par *La Vraie République* :

“Aujourd'hui 9 août, nous avons été transférés sur la frégate *La Guerrière* commandé par monsieur Auguste Coutelier, lieutenant de vaisseau. Nous avons été bien traité sur la frégate *Ulloa*, mais nous sommes mieux à bord de *La Guerrière*. J'ai éprouvé le malaise habituel à toutes les personnes qui prennent la mer pour la première fois. Au train qu'on y allait, je croyais, comme bien d'autres, que nous serions immédiatement conduits aux Îles Marquises. Mais je pense que si nous sommes à Brest, c'est pour débarrasser les forts des environs de Paris, car il faut que vous sachiez qu'en même temps que notre colonne partait du fort d'Aubervilliers, il en partait une du fort de Bicêtre, une de celui de Charenton, une d'Ivry, une du fort de l'Est. Nous avons la soupe et le bœuf deux fois par jour, et un demi-litre de vin par homme et par jour, distribué aussi en deux fois. Nous couchons dans un hamac avec je crois, une couverture, avantage que nous n'avions pas à bord de l'*Ulloa*,où nous couchions sur les planches*,* ce qui m'a semblé cent fois plus dur que les pavés de la Conciergerie*.* À bord de cette dernière frégate, on nous donnait du biscuit, mais, sur *La Guerrière*, nous avons du pain très nourrissant. ”*»*

# Commentaire de l’extrait 2

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Ce que cela dit aussi ce type d'extrait, c'est sur la circulation de l'information. Les journaux citent d'autres journaux, d’autres témoignages ; en l'occurrence ce témoignage est anonyme, on n'a pas de nom malgré le fait que ce soit très précis. Comment circule à cette époque, donc 1848-1850, l'information et comment arrivent aux oreilles et aux yeux surtout, ces témoignages ? Véronique Fau-Vincenti, est-ce que l'on sait ?

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Bien souvent en fait, ce sont des hommes qui écrivent à leurs familles, et leurs familles arrivent parfois à faire passer des lettres ou des journaux. Les journaux locaux aussi s'intéressent particulièrement à ces hommes qui débarquent sur leurs côtes. Puisque effectivement, comme c'est expliqué dans l'extrait, les hommes vont partir de Paris. Au départ, ils sont environ quatorze mille hommes. Il y en a quatre mille deux cent soixante-dix-sept, d'après la recension faite par l'historien Jean-Claude Farcy, qui vont être désignés pour être transportés. Effectivement, on les fait quitter Paris. Ils sont donc réunis dans différents lieux, à Bicêtre, après au fort de l'Est. Ils prennent le train pour Le Havre ou pour Cherbourg. Dans un premier temps, ils sont sur des bateaux, puis dans des forts militaires. Par exemple Chautard et Jean-Baptiste Dunaud n'ont pas tout à fait le même itinéraire, puisqu'en fait Dunaud va être au fort du Homet, et Chautard est sur l'Île Pelée.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Ce que vous appelez les bateaux à sec, ce que l'on appelle les pontons, les prisons flottantes : ils restent un certain temps dans ces endroits, avant de partir. Il faut se rendre compte de cela : ce transport-là dure un certain temps.

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Oui, ce sont des stationnements qui durent plusieurs mois. Il va y avoir des commissions de grâce qui vont venir les viser dans différents lieux. Puisque ces quatre mille deux cent soixante-dix-sept vont se retrouver au final quatre cent cinquante-neuf à être confirmés et vont être parqués à Belle-Île-en-Mer, en attendant que soit statué sur le lieu où ils seront transportés au long terme. Finalement l'Algérie est choisie. Il faut voir aussi, Jean-Baptiste Dunaud le raconte, comment dès leur première détention à l'Île Pelée puis après à Belle-Île-en-Mer, ils se constituent en clubs ; ces clubs en fait essayent de faire paraître des lettres, envoient des lettres collectives. Il y en a plusieurs qui paraissent, par exemple il y en a une qui paraît dans *Le Peuple* qui est signée par Jean Terson, un ancien prêtre devenu saint-simonien et qui est une personnalité connue, donc qui *a priori* n'a pas combattu sur les barricades. Terson, par exemple, parvient à envoyer des lettres et il signe « Pour mes compagnons de voyage ». Ils arrivent en fait à faire publier des courriers qui décrivent les conditions de vie des hommes qui attendent que soit statué sur leur sort et sur l'endroit où ils vont être transportés pour accomplir une non-peine, ce qui est juste un éloignement de Paris et de sa région.

## Intervention de Michaël Roy

– L'exil forcé, et justement on ignore pendant de longs mois où on va terminer ce voyage. Extrait justement, vous en parliez à l'instant de *L'Émancipation*, 26 août 1848, une lettre de Jean Terson.

# Extrait 3

« Oh ! chère France, noble et grand pays, reçoit nos adieux ! Ce n'est pas toi que nous rendons responsable de l'iniquité qui nous frappe. Puisse le ciel ne pas te rendre solidaire de l'injustice de nos ennemis politiques ! Et vous, chers compatriotes, ne pleurez pas sur nous, mais pleurez sur vous-mêmes, sur vos femmes, sur nos enfants et sur nos vieillards. Salut et fraternité

Pour mes compagnons de voyage. Jean Terson. »

# Commentaire de l’extrait 3

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Voilà cette signature dont vous parliez à l'instant, Véronique Fau-Vincenti, « Pour mes compagnons de voyage », parole singulière et collective en même temps. Est-ce que c'est du fait de ces lettres, du fait de ces témoignages, du fait de ces carnets parfois écrits ou publiés plusieurs années après 1848 qu'une mémoire s'est constituée, une mémoire singulière ? Une mémoire particulière s'est constituée sur cet épisode historique, Michaël Roy ?

## Intervention de Michaël Roy

– Oui, il est certain que ces documents ont permis de constituer une mémoire sur cet épisode. Ce sont des documents qui ont un objectif d'abord immédiat qui est vraiment de montrer, au moment où cela se passe, ce qui est en train de se passer dans ces colonies lointaines que sont l'Algérie et la Guyane. Chautard, lui, puisque l'on parlait de la question de la diffusion aussi, a véritablement l'envie non seulement d'écrire, c'est quelqu'un qui a le goût de l'écrit, mais aussi de témoigner et de faire connaître au monde ce que doivent endurer des républicains, les traitements dégradants auxquels ils sont soumis dans ces colonies, et pour lui il est très important que ses écrits paraissent le plus rapidement possible. Il est d'ailleurs saisissant que des gens qui sont censément prisonniers arrivent autant à témoigner. Finalement, la relative abondance de témoignages est presque un peu étonnante dans la mesure où ces gens ne sont pas dans des conditions particulièrement propices pour ce qui est d'écrire, d'écrire en plus souvent de manière longue. Les témoignages de Léon Chautard sont tous assez développés et Chautard y arrive par des moyens sur lesquels il fait un peu mystère. Il dit : « J'ai réussi parce que je connaissais tel journaliste à faire paraître dans un journal d'Alger tel témoignage que j'ai écrit. J'ai réussi en envoyant en Belgique, à Londres et à Jersey, à faire connaître ce que nous sommes en train de vivre. » Mais je pense que ces gens travaillent aussi effectivement à des enjeux de mémoire, pour que l'on se souvienne de ce qui s'est passé au moment où l'Empire ne sera plus, puisqu'il y a chez ces hommes l'espoir évidemment que l'Empire tombe à un moment ou à un autre et qu'advienne à nouveau la république. Donc je pense que l'on joue sur ces deux temporalités, effectivement.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– On a vraiment l'impression que l'absence de procès, l'injustice flagrante des différents cas, de leur cas à tous et à toutes, est un moteur aussi, un moteur de témoignage et un moteur aussi dans le désir de faire un symbole et de créer un récit qui ira au-delà de ces quelques années qu'ils vivent, Véronique Fau-Vincenti.

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Dans ces lettres qu'ils envoient à leurs familles et qu'ils cherchent donc aussi à faire connaître dans la presse revient comme un leitmotiv permanent et à raison le fait qu'ils n'ont pas été jugés et condamnés, mais qu'ils ont été désignés pour quitter la France. Ils sont condamnés à une transportation dont ils ne voient pas la fin, dont ils ne savent pas la fin.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Dans le temps et dans la géographie, il y a l'incertitude.

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Effectivement, il y a des étapes, il y a des lieux à chaque fois qui diffèrent avant le lieu final, puisque même quand ils arrivent à Bône en Algérie, ce n'est pas encore le lieu où ils doivent effectuer leur non-peine. Normalement ils doivent l'effectuer à Lambessa ou à Lambèse, dont le camp n'est pas encore prêt. Donc ils vont rester à la casbah pendant un an, en attendant que le camp de Lambessa soit prêt. Il y a aussi un chassé-croisé avec ceux qui cette fois vont être condamnés après le coup d'État de 1851 et qui vont partir en Guyane, parce qu'il faut aussi libérer de la place en Algérie pour ceux qui ont été condamnés en 1851 après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Est-ce qu'en quelque sorte on peut dire que les transportés de 1848 ont servi de laboratoire pour la suite ?

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Oui, en quelque sorte puisqu'au final les politiques à venir, ce sont les communards, et qu'ils ne seront pas envoyés en Guyane mais en Nouvelle-Calédonie, dans la mesure où la Guyane a déjà le surnom de « Guillotine sèche », c'est-à-dire que c'est un endroit où ceux qui échouent, y décèdent souvent. L'Algérie paradoxalement sera considérée comme une terre n'étant pas assez difficile, et où qui plus est les transportés ont plus de chance de rentrer en contact avec les habitants qu'avec les Guyanais, puisque effectivement ils sont sur des îles, de sorte à éviter le plus possible les évasions.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Un extrait du journal *La Liberté* du 2 janvier 1850, à propos de l'injustice et comment était vécu cet exil.

# Extrait 4

« Nous nous faisons un devoir de publier les deux protestations qu'on va lire et qui probablement peuvent s'appliquer à la plus grande partie des citoyens transportés sans jugement à Belle-Île, et pour lesquels on s’apprête à renouveler le supplice des pontons :

“Citoyen rédacteur,

Mon mari, le citoyen Picheloup, est du nombre des prisonniers dont on a jugé à propos de prolonger la détention en les qualifiant de repris de justice. J'ai la conviction d'accomplir un devoir en protestant par la voie de la presse contre cette flétrissante imputation. Je défie le ministre de prouver que mon mari ait subi la moindre condamnation : qu'on lui donne des juges, qu'on fasse venir en face de lui ceux qui ont été assez lâches pour l'accuser dans l'ombre, alors on verra lequel est le plus pur de l'accusé ou des accusateurs. À ceux qui disent que mon mari est un repris de justice, je dis, moi, qu'ils ont menti. Je proteste contre toute imputation qui tendrait à flétrir sa moralité.

Eulalie Lagogney, femme Picheloup. ” »

# Extrait 5

« Citoyen rédacteur,

Depuis la décision du pouvoir exécutif, sept cents de mes frères de Belle-Île-en-Mer ont vu finir pour eux le régime d'arbitraire et de violence qui pèse sur nous depuis dix-huit mois et qui proclame que pour quelques citoyens en France, il n'y a pas de Constitution, pas de loi garantissant la liberté individuelle, le travail, la famille, la légitime propriété. Mes vœux ont accompagné les camarades qui sont partis ; mais, selon monsieur le ministre, les cinq cents détenus restants sont des repris de justice ; je proteste de toute la force de mon indignation d'honnête homme. J'attends la contradiction de monsieur le ministre.

Belle-Île-en-Mer, le 11 décembre 1849.

Picheloup, détenu politique. »

# Commentaire des extraits 4 et 5

## Intervention de Thomas Baumgartner

L'idée de circulation des écrits, par les journaux en particulier, on le comprend, c'est aussi lié à des témoignages qui peuvent arriver partiellement, par morceaux, par lettres ; mais certains d'entre eux, Jean-Baptiste Dunaud ou Léon Chautard, tiennent des carnets, tiennent des cahiers. Est-ce que c'est une habitude de l'époque ? Michaël Roy, le cas de Léon Chautard parvient jusqu'à nous à travers ses écrits, des écrits sur lesquels vous êtes tombés notamment en travaillant sur les questions de l'esclavage aux États-Unis, donc sur une autre question, et vous tombez sur Léon Chautard. Qu'est-ce qu'il y avait de particulier dans cette écriture-là ? Parce qu'il y a effectivement les lettres qui paraissent dans les journaux, il y a les témoignages, mais il y a aussi des cas, dans l'écriture et dans la manière dont ils sont parvenus jusqu'à nous, qui sont un peu exceptionnels et j'ai l'impression que c'est un peu le cas de Léon Chautard.

## Intervention de Michaël Roy

– Oui, Léon Chautard, comme je le disais tout à l'heure, est exceptionnel par le nombre de ses témoignages et des témoignages qui interviennent à différents stades de sa transportation. D'abord à Alger, où il parvient à publier ce long témoignage sous forme de feuilleton dans la presse locale. Il rédige à nouveau un manuscrit ensuite dont il enverra des exemplaires, on ne sait pas exactement où, mais je pense que l'on en retrouve la trace dans un journal de Jersey qui s'appelle *L'Homme*, qui est édité par un compagnon d'exil de Victor Hugo qui s'appelle Charles Ribeyrolles, en 1856, donc un peu plus en avant dans la transportation ; on a à nouveau des extraits d'un texte qu'aurait écrit Chautard qui paraît sous le titre *Les Martyrs de Cayenne*, et à nouveau une fois qu'il est arrivé aux États-Unis, il éprouve ce besoin de raconter ce qu'il a vécu, cette fois-ci en anglais, dans la presse américaine ; on a un récit supplémentaire avec des étapes supplémentaires de son périple, récit qui sera ensuite publié sous forme de brochure. Il n'y a pas juste le besoin et l'envie de témoigner, de trouver un endroit où publier le témoignage, il y a aussi un désir réel de la presse de relayer ce genre d'écrit, non seulement pour leur dimension politique, pour ce qu'il montre du traitement injuste de ces prisonniers, mais aussi pour la dimension de récit d'aventure. Et cela on le voit notamment aussi du côté américain. Les Américains à l'époque se prennent de passion pour ces réfugiés politiques débarqués sur leurs rives. Il y a aussi un intérêt évidemment pour ces gens qui se sont échappés sur des radeaux de fortune, qui ont croisé des bêtes sauvages dans les forêts de Guyane et qui par miracle ont réussi à gagner les États-Unis. Certains d'entre eux prononcent des conférences, donnent des meetings, et on donne ensuite des comptes-rendus de ces meetings dans la presse américaine. C'est quelque chose qui restera d'ailleurs pendant très longtemps. Le bagne dure jusqu'au XXe siècle, et au XXe siècle, aux États-Unis, les américains se passionneront pour des figures comme le Papillon, comme René Belbenoît, figures de bagnards évadés.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Lisons Léon Chautard dans les lignes parues dans *L'Atlas*, journal démocratique de l'Algérie, donc c'est avant Cayenne évidemment, le 28 juin 1851 ; *L'Atlas* qui  sera un relai de la parole et des mots de Chautard. C'est une lettre qu'il adresse au greffier du conseil de Constantine :

# Extrait 6

« Monsieur,

Un jugement du conseil de guerre séant à Bône, m'a condamné, le 4 juin courant, à cinq ans de fers pour insultes envers un supérieur.

J'ai appelé en révision de ce jugement et de l'arrêt de compétence du conseil de guerre qui l'a rendu. Enlevé de la prison militaire de Bône le 22 juin, j'ai demandé quelle était la décision prise relativement à mon pourvoi par le conseil de guerre de Constantine ; ma demande est restée sans réponse.

J'ai demandé également, avant de quitter Bône, à me pourvoir en cassation, on m'a répondu que cette formule devait être remplie à Alger.

J'ai demandé ici à formuler mon pourvoi en cassation ; monsieur le directeur de la prison où je suis détenu m'a dit de m'adresser à monsieur le greffier de la cour d'appel d'Alger.

Ce dernier fonctionnaire a refusé de recevoir mon pourvoi en me disant que je devais vous l'adresser.

Je vous l'adresse donc, monsieur, avec prière d'y faire droit si vous êtes compétent ou de l'adresser à qui de droit si vous ne l'êtes pas. »

# Commentaire de l’extrait 6

## Intervention de Thomas Baumgartner

– On entend dans ce type de prise de parole, presque administrative, un certain élan, un certain engagement même non seulement pour son cas, mais pour le cas aussi de ses propres camarades de transportation. Jean-Baptiste Dunaud, lui, était si je ne me trompe pas, initialement menuisier puis s'est retrouvé sur les barricades, c'est cela, Véronique Fau-Vincenti ? Il a même eu quelques responsabilités pendant les quelques jours de révolte de juin 1848. Il n'a pas été parlementaire ?

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Jean-Baptiste Dunaud est donc menuisier. Il raconte dans son récit comment il s'est retrouvé presque embarqué sur les barricades. Après, il y a ce qu'il écrit, il y a également ce qu'il va déclarer au moment de son arrestation, son témoignage, les deux ne concordent pas forcément. Néanmoins dans son récit, il dit bien qu'il s'est retrouvé parlementaire pendant quelques heures. On peut se questionner sur la mémoire et la précision du témoignage des uns et des autres. Il semblerait qu'ils aient pris des notes dans un premier temps, à défaut d'écrire des récits qui sont complètement construits. Donc il raconte qu'ils ont un club, et qu'ils ne traitent pas seulement les questions politiques, et il raconte en fait que durant leur détention, ils ont désigné un archiviste, qui est Siber. Ils archivent leurs propres discussions au sein de leur club en détention. Donc tout cela concourt effectivement à ce que leur mémoire subsiste et nous parviennent, puisqu'en fait eux-mêmes font des discours, font des séances de club, dans la mesure où cela leur est autorisé. Par exemple, ils ont recréé une ville et ils ont nommé les rues de ce fort de Belle-Île, qui existe toujours, le fort de Belle-Île-en-Mer. On apprend qu'il y a la rue Barbès, la rue Blanqui sur ce plan qu'ils dessinent, que les latrines sont devenues les latrines Napoléon ; donc on peut croiser différents témoignages, différentes lettres ; il y a par exemple aussi les lettres de Jean-Eugène Leiris, qui se trouve être le grand-père de Michel Leiris, dont les lettres sont conservées, toujours aujourd'hui à la bibliothèque Doucet à Paris. Leiris raconte en fait que parfois il prend des petites notes et qu'après il fait des grosses lettres à ses sœurs. Ils ont une volonté au jour le jour de noter effectivement. Cela ne peut pas être un récit construit du jour au lendemain, mais ils peuvent le retravailler, c'est vraisemblablement le cas de Dunaud comme c'est le cas de Chautard. Il y a leur mémoire, des notes qu'ils ont sans doute pu prendre, pas nécessairement conserver ou pas très longtemps, mais il y a aussi les courriers qu'ils ont envoyés. Et parfois ils refont leur récit à l'aide des lettres qu'ils ont fait parvenir à leur famille pour ceux qui auront l'occasion de la revoir.

## Intervention de Thomas Baumgartner

– On comprend que ces transportés, ces déportés s'organisent, font société quand ils peuvent entre eux, laissent des traces, des écrits plus ou moins parcellaires, qui deviennent plus tard parfois plus ou moins construits et qui parviennent pour beaucoup d'entre eux jusqu'à nous. Certains de ces transportés peuvent s'établir non loin de l'endroit où ils ont été exilés. D'autres s'évadent, on l'a compris avec Léon Chautard qui reviendra, vous l'avez dit Michaël Roy, plus tard en France, une fois que l'Empire sera passé. Que devient Jean-Baptiste Dunaud en quelques mots, Véronique Fau-Vincenti ?

## Intervention de Véronique Fau-Vincenti

– Jean-Baptiste Dunaud se retrouve parmi ceux, ils sont entre trente et quarante des insurgés de juin qui vont se retrouver en Guyane et sur l'Île du Diable. Jean-Baptiste Dunaud en fait partie, son récit s'arrête avant, donc on apprend assez peu de choses sur lui durant la période, si ce n'est qu'il a tenté aussi une évasion, donc il y a un récit dans la presse où l'on raconte que quelques-uns n'ont pas réussi à s'évader pour de bon de Guyane et donc quand il revient, il est un temps puni. Finalement donc, Jean-Baptiste Dunaud repartira de Guyane au moment de l'amnistie, il repartira en 1859. Il repart sur le même bateau sur lequel partira également Charles de L'Écluse, qui lui a été envoyé en Guyane suite au coup d'État de 1851, Charles de L'Écluse qui deviendra une figure de la Commune quelques années plus tard. Il est spécifié dans son dossier que Jean-Baptiste Dunaud demande a être débarqué au Sénégal, puisque les bateaux font escale au Sénégal, donc pour le moment sa trace se perd au Sénégal en 1859.

# Conclusion

## Intervention de Thomas Baumgartner

– Merci à vous, merci à tous les deux, Véronique Fau-Vincenti et Michaël Roy, pour nous avoir éclairé sur ces transportés, ces déportés de 1848. C'est la fin de ce dixième numéro de *Séries noires à la Une*, la presse et le crime, le podcast de RetroNews, le site de presse de la Bibliothèque nationale de France. Ce podcast a été préparé par Camille Ferré, réalisé par Guillaume Giraud et produit par Wave audio, avec l'aide de toute l'équipe de RetroNews : Étienne Manchette, Julie Duruflé, Julien Lucchini et Julien Morel. Thomas Baumgartner au micro, on se retrouve dans un mois sur toutes les plateformes et sur RetroNews.fr pour plonger dans l'histoire de la presse avec une autre *Séries noires à la Une* et d'ici-là écoutez et réécoutez les *Séries noires à la Une* et lisez la revue RetroNews !